Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500770-20260605-D202639-DE

République Française
Département Ille et Vilaine
Commune de Chelun

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	11	11

Vote
A l'unanimité Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Commune de Chelun
Le :
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 5 juin à 18:00, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Chelun s'est réuni à la salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur SORIEUX Christian, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 26/05/20262026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 26/05/2026.

Présents :
M. SORIEUX Christian, Maire, Mmes Perrin Denise, Demy Sandra, Hourmant Cécile, Voloch Wendy, Tétrel Myrtille, MM Faucheux Régis, Meneust Fabien, Delanoë Jean-Marie, Poix Jérôme, Edwardes Alexandre

Excusée :

A été nommé secrétaire : Régis FAUCHEUX

2026-39 – Décision de reprises des concessions B 013, B 052, C 023, C 032, D 013 et E 020 suite aux 1er et 2nd procès-verbaux

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la Commune des concessions délivrée il y a plus de trente ans, aux emplacements B 013, B 052, C 023, C 032, D 013 et E 020 dans le cimetière communal,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à un an d'intervalle, par procès-verbaux en date du 28/04/2025 et du 30/04/2026.

Considérant que personne ne s'est présenté en mairie, suite aux publications dont l'avis d'état d'abandon des concessions aux emplacements indiqués et du Procès-Verbal du 28/04/2025, sur le panneau d'affichage du cimetière et sur le site internet de la commune,

Considérant que la commune ne dispose d'aucun élément permettant de connaître les propriétaires des concessions citées, et/ou de les contacter,

Considérant que cette situation constitue une violation des engagements de bon état d'entretien souscrits par l'attributaire de ladite concession en son nom et au nom de ses successeurs ;

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-213500770-20260605-D202639-DE

Considérant que cet état nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire, au nom de la commune, à reprendre et à remettre en service, pour de nouvelles inhumations les concessions qui se trouvent aux emplacements B 013, B 052, C 023, C 032, D 013 et E 020 indiquées en état d'abandon.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/06/2026

Le Maire
Christian SORIEUX

MAIRIE DE CHELUN
35640

Secrétaire de séance
Régis FAUCHEUX

Publicité des actes de la commune par publication papier le 11/06/2026